



NADÈGE FROMENTIN CORRECTION

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

SOMMAIRE

(Cliquer sur le titre pour accéder directement à l'article concerné)

PRÉAMBULE.....	2
ARTICLE 1 ^{er} – CONTENU ET CHAMP D'APPLICATION	2
ARTICLE 2 – INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES	2
ARTICLE 3 – CONTACTS ET ÉCHANGES	3
ARTICLE 4 – CADRE DE L'ACTIVITÉ	3
ARTICLE 5 – DOMAINES D'INTERVENTION	4
I – Pour les particuliers, les écoles, les entreprises et les associations	4
II – Pour les professionnels : maisons d'édition, éditeurs indépendants	5
III – Vérification de la conformité des corrections intégrées au document	5
IV – Saisie et mise en forme de documents	5
ARTICLE 6 – COMMANDE.....	5
ARTICLE 7 – DEVIS.....	5
ARTICLE 8 – TARIFS.....	5
ARTICLE 9 – PAIEMENT.....	6
Pour les particuliers.....	6
Pour les professionnels.....	6
ARTICLE 10 – EXÉCUTION DE LA COMMANDE ET RÉOLUTION DU CONTRAT	6
ARTICLE 11 – EXCEPTION AU DÉLAI DE RÉTRACTATION	7
ARTICLE 12 – ANNULATION DE LA COMMANDE	7
ARTICLE 13 – VALIDATION DES LIVRABLES ET FIN DU CONTRAT.....	7
ARTICLE 14 – PÉNALITÉS DE RETARD	8
ARTICLE 15 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ	8
ARTICLE 16 – PROTECTION DES DONNÉES	8
ARTICLE 17 – FORCE MAJEURE	8
ARTICLE 18 – RESPONSABILITÉ	8
ARTICLE 19 – LOI APPLICABLE ET LITIGE.....	9
ARTICLE 20 – MÉDIATION ET RÈGLEMENT DES LITIGES.....	9
ARTICLE 21 – JURIDICTION COMPÉTENTE.....	9
ARTICLE 22 – LANGUE DU CONTRAT	9



PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente (CGV), consultables sur le site Internet de Nadège Fromentin Correction et transmises avec tout devis établi pour des prestations de **préparation de copie, correction de premières et de secondes épreuves, correction orthotypographique, relecture, révision, révision de traduction, réécriture de tout type de documents destinés ou non à la publication ou à la diffusion** s'appliquent à toutes les prestations de services conclues entre le client et Nadège Fromentin Correction (ci-après désignée par « le prestataire »).

Le site Internet Nadège Fromentin Correction est un service de :

- l'entreprise individuelle Nadège Fromentin
- située : 26, rue de la Coste – 15000 AURILLAC
- adresse URL du site : <https://nf-correction.fr>
- adresses courriel : nadege@nf-correction.fr ou nf.correction@gmail.com
- n° de téléphone : 06 38 01 06 07

Ces conditions générales de vente peuvent également être envoyées sur simple demande adressée à nadege@nf-correction.fr ou nf.correction@gmail.com.

Le client est invité à les lire attentivement avant d'accepter le devis qui lui sera présenté, et à les conserver pour référence ultérieure.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente antérieurement à la validation du devis. La validation et la signature du devis valent donc acceptation des présentes conditions générales de vente.

Nadège Fromentin Correction et le client s'engagent réciproquement à respecter sans aucune réserve les présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 1^{er} – CONTENU ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit aux prestations de service suivantes : préparation de copie, correction orthotypographique, correction de premières ou de secondes épreuves, révision, révision de traduction, réécriture.

Elles s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions et, notamment, celles applicables pour les ventes sur Internet ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation.

La vente est réputée conclue à la date de validation et de signature du devis.

Toute validation et signature de devis implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par Nadège Fromentin Correction.

Le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant sa demande de devis et en tout état de cause avant la validation et la signature dudit devis.

ARTICLE 2 – INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES

Préalablement à la validation et à la signature du devis valant conclusion du contrat, ces conditions générales de vente sont communiquées au client, qui reconnaît les avoir reçues.

Sont transmises au client, de manière claire et compréhensible, les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du service ;
- le prix du service ou le mode de calcul du prix et, s'il y a lieu, tous les frais supplémentaires de livraison ou d'affranchissement et tous les autres frais éventuels ;
- la date ou le délai auxquels le prestataire s'engage à exécuter le service, quel que soit son prix, et toute autre condition contractuelle ;
- les informations relatives :
 - à l'identité du prestataire ;
 - à son statut et sa forme juridique ;

- à ses activités ;
- à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques ;
- et les coordonnées permettant d'entrer en contact rapidement et de communiquer directement avec lui ;
- les modalités prévues pour le traitement des réclamations ;
- en ce qui concerne le contenu numérique, toute interopérabilité pertinente de ce contenu avec certains matériels ou logiciels dont le professionnel a ou devrait raisonnablement avoir connaissance.

ARTICLE 3 – CONTACTS ET ÉCHANGES

Nadège Fromentin Correction travaille exclusivement à distance, quels que soient la commande et le statut du client (particulier ou professionnel).

Les échanges entre le prestataire et le client se font :

- par le biais du formulaire de contact du site Internet : <https://nf-correction.fr/contact/>
- par courriel : nadege@nf-correction.fr ou nf.correction@gmail.com
- par téléphone : 06 38 01 06 07
 - du lundi au vendredi de **14 heures à 18 heures** (sauf jours fériés), les matins étant exclusivement réservés aux travaux de correction.
 - En dehors des horaires ci-dessus mentionnés, ainsi que les week-ends et jours fériés, les contacts se font exclusivement par le biais du formulaire de contact du site Internet ou par courriel, y compris pour les demandes de travaux urgents.
 - **Aucun appel ne sera pris en charge en dehors des jours et horaires ci-dessus indiqués.**
- en visioconférence
 - Le lien et les identifiants de réunion seront transmis au client après la prise de rendez-vous.

Le client fait parvenir ses fichiers numériques :

- par le biais du formulaire de contact du site Internet : <https://nf-correction.fr/contact/>
- par courriel : nadege@nf-correction.fr ou nf.correction@gmail.com
- par lien WeTransfer en cas de fichiers volumineux.

Le prestataire renvoie les fichiers numériques corrigés au client :

- par courriel, à l'adresse communiquée par le client ;
- par lien WeTransfer en cas de fichiers volumineux.

Les fichiers papier transitent entre le client et le prestataire selon les modalités définies entre les parties au moment de l'établissement du devis.

ARTICLE 4 – CADRE DE L'ACTIVITÉ

Nadège Fromentin Correction se réserve le droit de refuser tout manuscrit qui ne serait pas conforme à ses valeurs, notamment ceux comportant des propos injurieux, diffamatoires, faisant l'apologie du terrorisme, incitant à la haine, à la violence ou à la discrimination, et, de façon générale, tout contenu comprenant des propos à caractère raciste, antisémite, sexiste, homophobe, pornographique, ou de nature à porter atteinte à la dignité humaine ou à inciter des mineurs à se livrer à des jeux les mettant physiquement en danger.

Nadège Fromentin Correction intervient sur tout support :

- **manuscrit et tapuscrit**

Correction utilisant le « protocole de correction » : signes conventionnels de la correction, en rouge, dans le texte et dans la marge.

➤ **numérique**

- Word : mode « Révision » avec « Suivi des modifications » et ajout de commentaires ;
- Google docs : mode « Suggestion » ;
- InDesign : mode « Éditeur » avec « Suivi des modifications » et ajout de notes ;
- PDF : surlignage et ajout de commentaires ;
- Excel, Google Sheets : ajout de commentaires ;
- PowerPoint, Google Slides : ajout de commentaires ;
- Pages de site web publiées : impression des pages en format PDF, surlignage et ajout de commentaires.

Aucune impression papier ne sera réalisée, sauf demande expresse du client (frais de débours facturés en supplément).

ARTICLE 5 – DOMAINES D'INTERVENTION

I – Pour les particuliers, les écoles, les entreprises et les associations

En fonction de la demande du client et des besoins du texte, la prestation comportera :

Correction orthotypographique

➤ Correction des erreurs

Coquilles, orthographe, grammaire, conjugaison, syntaxe, ponctuation, orthotypographie, typographie.

➤ Vérification du respect des normes d'écriture

Nombres, césures, abréviations, sigles, symboles.

➤ Vérification de la fiabilité des informations

Dates, données scientifiques ou historiques, titres d'œuvres, citations, auteurs, noms propres, légendes des photos, etc.

➤ Correction de l'homogénéité

Du style, de la présentation, de la mise en page.

➤ Enrichissement du texte (correction ou réalisation)

Editing, italique/romain, gras/maigre, petites/grandes capitales, corps, citations, dialogues.

➤ Établissement du texte (correction ou réalisation)

Sommaire, table des matières, notes, bibliographie, index.

➤ Propositions **ponctuelles** de réécriture : signalement en marge des erreurs de vocabulaire, des barbarismes, des pléonasmes.

Révision – Réécriture (reformulation)

- **de contenus**

- **de style**

➤ Vérification du propos

Justesse, véracité, logique, cohérence.

➤ Choix du mot juste

Repérage et correction des polysémies (homonymes, paronymes), répétitions (pléonasmes, tautologies, redondances), néologismes et barbarismes (mots et tournures inventés ou déformés), anglicismes, nuances de sens.

➤ Amélioration de la syntaxe

Élimination des solécismes (constructions syntaxiques incorrectes), anacoluthes (ruptures de sens dans la phrase), ambiguïtés textuelles ou grammaticales, glissements de sens.

➤ Amélioration de la fluidité du style

Suppression des lourdeurs, platitudes (formules creuses, mots inutiles, clichés).

➤ Correction et homogénéisation des registres de langue

II – Pour les professionnels : maisons d'édition, éditeurs indépendants

- Préparation de copie
- Correction de premières et de secondes épreuves
- Révision
- Révision de traduction

III – Vérification de la conformité des corrections intégrées au document

En correction sur 1^{res} ou 2^{des} épreuves avec copie : pointage des corrections intégrées après la préparation de copie ou après la 1^{re} relecture.

IV – Saisie et mise en forme de documents

En option (non inclus dans les prestations) ou commande spécifique.

- format Word + export PDF
- Manuscrits (pour envoi aux éditeurs ou pour auto-édition), CV, lettre de motivation, rapport de stage, mémoire, thèse, compte-rendu de réunion, discours, etc.

ARTICLE 6 – COMMANDE

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur les prestations figurant sur les tarifs de Nadège Fromentin Correction, et accepté par elle, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu au devis.

Toute commande, pour être valable, doit être contractualisée par la validation et la signature d'un devis établi par le prestataire conformément à la demande du client.

Toute commande parvenue au prestataire est réputée ferme et définitive.

Elle entraîne adhésion et acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente et obligation de paiement des services commandés.

Le client dispose d'un droit de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat, sauf exception prévue par l'article L.211-28 du Code de la consommation (cf. ARTICLE 11 – EXCEPTION AU DÉLAI DE RÉTRACTATION des présentes CGV).

ARTICLE 7 – DEVIS

Les services donnant lieu à l'établissement d'un devis préalable, la vente ne sera considérée comme définitive qu'après établissement d'un devis par Nadège Fromentin Correction, validation et signature par le client dudit devis, paiement de l'acompte éventuellement prévu et envoi au client de la confirmation de l'acceptation de la commande.

Les devis établis par le prestataire ont une durée de validité de 30 jours.

L'acceptation du devis :

- vaut acceptation de l'offre ;
- vaut acceptation des présentes CGV ;
- a force de contrat ;
- engage les deux parties l'une envers l'autre jusqu'à la fin de l'exécution du contrat ;
- entraîne le paiement immédiat de la commande (voir les modalités à l'ARTICLE 9 – PAIEMENT des présentes CGV).

ARTICLE 8 – TARIFS

Les tarifs mentionnés sur le devis fourni au client sont fermes et définitifs et sont les seuls à faire foi.

Les tarifs mentionnés sur le site Internet le sont à titre purement indicatif, seule l'étude de l'échantillon fourni et de la demande du client permettant d'établir de façon ferme et définitive le coût de la prestation demandée.

Les tarifs sont exprimés en euros et stipulés nets de taxes (TVA non applicable, en vertu de l'article 293 B du CGI). Ces tarifs peuvent faire l'objet d'une réévaluation annuelle.

ARTICLE 9 – PAIEMENT

Le paiement s'effectue par carte bleue ou virement bancaire :

- via la société de solution de paiement Easytransac (le prestataire envoie un lien de paiement au client) :
 - **carte bancaire** : saisie des données carte et authentification 3DSecure via l'application bancaire du client ;
 - **virement direct (Open Banking)** : le client s'identifie sur sa banque puis autorise le virement, sans aucune saisie d'IBAN ou de carte bancaire.
- **par virement bancaire classique** : en utilisant la référence IBAN indiquée sur le devis (attention, les délais de transaction peuvent être plus longs).

Aucune demande de paiement par chèque ne sera acceptée.

Les paiements effectués par le client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le prestataire.

Pour les particuliers

Le paiement s'effectue selon les modalités suivantes :

- pour les devis inférieurs à cent (100) euros : paiement intégral à la commande (c'est-à-dire après l'acceptation du devis).
- pour les devis supérieurs à cent (100) euros :
 - un acompte de 33 % à la commande (c'est-à-dire après l'acceptation du devis) ;
 - le solde à la fin du travail : l'envoi de la commande se fait à réception du solde.

Aussitôt le paiement reçu, la facture correspondante sera adressée par courriel au client.

Sauf stipulation contraire, pour tout contrat de prestation de service conclu entre un professionnel et un consommateur, les sommes versées d'avance sont des arrhes, au sens de l'article 1590 du Code civil. Dans ce cas, chacun des contractants peut revenir sur son engagement, le client en perdant les arrhes, le prestataire en les restituant au double.

Pour les professionnels

Le paiement s'effectue dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture.

ARTICLE 10 – EXÉCUTION DE LA COMMANDE ET RÉSOLUTION DU CONTRAT

L'exécution de la commande ne commencera que sous réserve des conditions de l'ARTICLE 6 – COMMANDE des présentes CGV.

Nadège Fromentin Correction s'engage à livrer les prestations commandées aux dates fixées en accord avec le client, sauf empêchement indépendant de sa volonté.

Dans cette hypothèse, elle informera aussitôt le client (par courriel ou par téléphone) du délai nécessaire à la bonne réalisation des prestations.

En cas de manquement du prestataire à son obligation d'exécution à la date, le client peut résoudre le contrat, dans les conditions des articles L.216-2, L.216-3 et L.216-4 du Code de la consommation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, au professionnel de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le professionnel de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le professionnel ne se soit exécuté entre-temps.

Néanmoins, le client peut immédiatement résoudre le contrat lorsque le professionnel refuse de fournir le service ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de fourniture du service à la date prévue, si cette date ou ce délai constitue pour le client une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du client avant la conclusion du contrat.

Les frais et les risques liés à cette opération sont à la charge exclusive du prestataire.

Hormis cas de force majeure, l'acompte (arrhes) versé à la commande est acquis de plein droit et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

ARTICLE 11 – EXCEPTION AU DÉLAI DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.211-28 du Code de la consommation, le délai de rétractation de quatorze (14) jours ne concerne pas la situation suivante :

La prestation est effectuée (ou a commencé) avant la fin du délai de rétractation, après accord préalable exprès du client et renoncement exprès à son droit de rétractation.

ARTICLE 12 – ANNULATION DE LA COMMANDE

En cas d'annulation de la commande par le client, après acceptation du prestataire, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à 33 % du montant de la prestation sera acquise au prestataire, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

En outre, le client sera redevable de la totalité du montant des travaux déjà réalisés si celui-ci est supérieur au montant de l'acompte.

En cas d'annulation de la commande par le prestataire, les sommes versées d'avance seront restituées au client au double, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice subi.

Toute résiliation, par l'une ou l'autre des parties, devra intervenir par courrier recommandé avec accusé de réception.

ARTICLE 13 – VALIDATION DES LIVRABLES ET FIN DU CONTRAT

À réception de sa commande, le client dispose d'un délai pour vérifier l'intégrité du fichier reçu, la conformité de la prestation et valider la prestation ou faire part de ses observations et des éventuelles modifications à apporter.

Ce délai est fonction de la nature initiale des travaux demandés :

- pour les petits travaux (moins de 150 000 signes espaces comprises) : une (1) semaine ;
- pour les gros travaux (plus de 150 000 signes espaces comprises) : deux (2) semaines.

À défaut, et sans réponse du client, la livraison sera considérée comme définitivement achevée et validée par le client ; dans le cas où il n'a pas été versé avant, le montant intégral des prestations sera dû ; et Nadège Fromentin Correction sera libérée de toute obligation contractuelle vis-à-vis du client.

Après vérification du fichier par le client, si des modifications justifiées s'avèrent nécessaires, le prestataire les prendra en charge, sans surcoût pour le client, dans la limite d'une seule fois.

Au-delà, toute demande de modification(s) supplémentaire(s) fera l'objet d'un nouveau devis, que le client sera libre d'accepter ou non.

Dans le cas où le client refuserait ce nouveau devis, la prestation sera considérée comme définitivement achevée ; dans le cas où il n'a pas été versé avant, le montant intégral des prestations sera dû ; et Nadège Fromentin Correction sera libérée de toute obligation contractuelle vis-à-vis du client.

ARTICLE 14 – PÉNALITÉS DE RETARD

En cas de défaut de paiement après la date d'échéance figurant sur la facture, et conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, des pénalités de retard seront dues, calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt mensuel appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix (10) points de pourcentage.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros sera également exigible.

Les parties conviennent que cette clause s'applique de plein droit sans qu'il soit besoin d'accomplir de formalités particulières ou de mise en demeure.

ARTICLE 15 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ

Tous les documents (textes, dessins, photographies...) remis à Nadège Fromentin Correction demeurent la propriété exclusive du client, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents. Les documents physiques seront restitués au client dans un délai d'un (1) mois après la validation de la prestation. Les documents dématérialisés seront détruits dans un délai d'un (1) mois après la validation de la prestation.

En cas de devis refusé, le prestataire supprime les échanges et détruit ou restitue les documents transmis à réception de la notification de refus.

En cas d'absence de réponse à un devis, Nadège Fromentin Correction supprime les échanges et les documents transmis dans un délai d'un (1) mois après la date d'échéance du devis.

Le prestataire s'engage à préserver le caractère confidentiel des informations obtenues et des documents afférents tout au long de la réalisation des prestations et après l'expiration du contrat.

Concernant les ouvrages publiés, le prestataire se réserve le droit de mentionner dans le portfolio de son site Internet <https://nf-correction.fr/portfolio/> le nom de l'auteur, le titre et le nom de l'éditeur de l'ouvrage, à titre de référence, **sauf en cas de refus notifié par écrit**.

ARTICLE 16 – PROTECTION DES DONNÉES

Nadège Fromentin Correction respecte les données personnelles de ses clients et, à ce titre, se conforme aux recommandations du RGPD (Règlement général pour la protection des données).

Les données ne sont collectées qu'à la seule fin de fournir la prestation demandée.

Les données personnelles confiées au prestataire ne seront jamais transmises à un tiers.

Nadège Fromentin Correction efface de son fichier client les données de tout client qui en fait la demande au moyen d'un simple courriel.

ARTICLE 17 – FORCE MAJEURE

Nadège Fromentin Correction ne peut être tenue pour responsable en cas d'incendie, d'inondations, d'interruption de la fourniture d'énergie ou d'Internet. La survenance d'un tel cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles pendant trente (30) jours.

Passé un délai de suspension de trente (30) jours, la résiliation du contrat peut être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 18 – RESPONSABILITÉ

En aucun cas Nadège Fromentin Correction ne pourra être tenue responsable envers le client d'un quelconque dommage immatériel (perte d'exploitation, de revenus, etc.) ou d'un dommage indirect que pourrait subir ledit client.

En outre, le prestataire étant soumis à une obligation de moyen, mais non à une obligation de résultat, il ne pourra en conséquence en aucun cas être tenu responsable si le client n'obtient pas les résultats finaux qu'il espère (signature d'un contrat d'édition, ventes d'ouvrages, etc.).



ARTICLE 19 – LOI APPLICABLE ET LITIGE

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à l'application du droit français.

Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme.

En outre, il est rappelé que le client pourra, s'il y a lieu, émettre des réserves à réception des documents auprès de Nadège Fromentin Correction en cas de non-conformité au devis ou de corruption des données (cf. ARTICLE 13 – VALIDATION DES LIVRABLES ET FIN DU CONTRAT des présentes CGV).

En cas de litige ou de réclamation, le client s'adressera en priorité au prestataire par le biais d'une réclamation écrite. Tous deux s'efforceront alors de trouver une solution amiable.

ARTICLE 20 – MÉDIATION ET RÈGLEMENT DES LITIGES

À défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse de Nadège Fromentin Correction dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le client consommateur au sens de l'article L.133-4 du Code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du Code de la consommation, à savoir :

SOCIÉTÉ MÉDIATION PROFESSIONNELLE – ALTERITAE

www.mediateur-consommation-smp.fr

5, rue Salvaing – 12000 Rodez

ARTICLE 21 – JURIDICTION COMPÉTENTE

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le prestataire et le client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Pour la définition de la juridiction compétente, le prestataire élit domicile au 26, rue de la Coste, 15000 AURILLAC.

ARTICLE 22 – LANGUE DU CONTRAT

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.



Annexe

Formulaire de rétractation à compléter par le client, et à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai maximum de quatorze (14) jours suivant la date de conclusion du contrat de prestation (date de la signature du devis).

Formulaire de rétractation

À l'attention de : Nadège Fromentin Correction
Située 26 rue de la Coste, 15000 AURILLAC
N° de téléphone : 06 38 01 06 07
Adresses courriel : nadege@nf-correction.fr ou nf.correction@gmail.com

Je vous notifie, par la présente, ma rétractation du contrat portant sur la prestation de service commandée le :

Prénom et nom du client :

Adresse du client :

Date :

Signature du client